

Lettre aux porteurs

Paris, le 18 janvier 2022,

Objet : Modification du FCPE CMNE Participation Quiétude

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du FCPE **CMNE Participation Quiétude**, fonds nourricier du FCP **La Française Sérénité Flex** et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre FCPE ?

La société de gestion a décidé de modifier la documentation réglementaire du FCP **La Française Sérénité Flex**, fonds maître de votre FCPE **CMNE Participation Quiétude** (ci-après le « FCPE »). Par conséquent, votre FCPE sera modifié comme suit :

- Mise en place dans le FCPE d'une approche extra-financière afin, notamment, de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits critères « ESG ») dans la sélection des émetteurs de titres et dans la sélection des OPC sous-jacents.
Toutefois, il est précisé que l'approche extra-financière mise en place dans ce FCPE n'est pas systématique et n'est pas contraignante.

Le FCPE sera désormais classé en article 8 conformément au règlement SFDR (produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales) et en catégorie 3 conformément à l'instruction 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (communication limitée au prospectus).

Enfin, un risque de durabilité et un risque lié aux investissements ESG ont été rajoutés dans le profil de risque du FCPE.

Ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et seront effectives à compter du 24 janvier 2022.

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

Si vous en acceptez les termes, ces opérations n'impliquent aucune démarche de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos actions dans les conditions propres à la détention de parts de FCPE.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement/Risque** : Non
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Non

- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque** : non significatif



Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des actions actuellement et le futur FCPE après les modifications ?

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Non	Oui Article 8 conformément au règlement SFDR (produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales)

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

Les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir dans les conditions

- propres à la détention de parts de FCPE ;
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus du FCPE sont disponibles sur le site : www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS – ou e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Luc HIVERT
Président
La Française Asset Management